



Compte bancaire de ma fille

Par **hiba07**, le **29/09/2012** à **18:23**

Bonjour,

Voilà je vous explique ma situation avec mon ex conjoint nous avons eu une fille qui a 17ans nous sommes séparés depuis 13 ans un papa normal jusqu'à ce qu'elle ait 12 ans et suite à sa femme ma fille n'a plus voulu aller car trop de conflits chez eux.

Donc bien évidemment il paie une pension alimentaire plus élevée car elle n'y va plus du tout depuis 5 ans et là nous devons passer devant le JAF car Mr a soit dit des problèmes financiers jusqu'à la pas de soucis c'est son droit.

Par contre il y a deux semaines il a téléphoné à notre fille pour lui informer de cette démarche et que si le JAF ne baisse pas la PA il retirera tout l'argent qu'elle a sur son carnet de la poste car il ne pouvait pas faire autrement financièrement je précise que ma fille a ce compte depuis qu'elle est petite soit dit en passant bloqué je ne m'en suis jamais trop bien occupé car ce sont les grands-parents de Mr qui posent de l'argent pour notre fille à ce jour disparue bien malheureusement.

Après m'être renseigné il s'avère que ce compte n'est pas bloqué il y a de l'argent dessus donc il peut aller retirer à tout moment idem pour moi car comme ma dite financière je suis sa mère sauf que lui possède le carnet et moi non je voulais simplement bloquer ce compte pour qu'elle puisse avoir ses biens à sa majorité.

Avez-vous des conseils à me fournir ?

Comment pourrais-je faire pour que ma fille conserve cet argent ?

Merci

Par **pat76**, le **29/09/2012** à **18:29**

Bonjour

Vous allez à la banque avec votre fille pour expliquer la situation.

vous prévenez le JAF pour qu'il fasse bloquer le compte de votre fille jusqu'à sa majorité.

Par **hiba07**, le **29/09/2012 à 18:42**

Le problème est que je ne détient pas le numéro de son compte et quand j'ai eu l'employé de la poste en fait elle a fait l'intermédiaire avec le conseiller et elle m'a rappelé plusieurs fois pour me donner les informations par contre elle ne m'a pas donné de rdv avec le conseiller. Je vais y aller avec ma fille livret de famille carte d'identité jugement ect en espérant que le JAF puisse faire cette démarche.
Merci de votre réponse